


Ecole Maternelle   académie Bordeaux direction des services départementaux de l'éducation nationale Gironde Éducation nationale  <b>Fargues Saint Hilaire</b> RNI : 0332673b	<b>PROCES-VERBAL</b> <b>CONSEIL D'ÉCOLE 1er TRIMESTRE</b>  Date : jeudi 21 octobre 2021
--	--

**Circonscription : Bègles-Floirac**

**Présents :**

**Présidente - directrice d'école : Mme Pereira**

Equipe enseignante :	Mme Henoux Mme Saint Jours Mme Pereira Mme Moussu Mme Cazamajour
Le maire ou son représentant :	M Vicier
DDEN :	
Représentants des parents d'élèves :	Mme Guimberteau M Ménard Mme Mallet Mme Pham Mme Mansuy
Invités (personnel municipal,...) :	Périscolaire : Benjamin Caussade ATSEM : Sylviane Caliot, Christine Csamassima, Emmanuella Da Rocha, Elodie Cymbor, Sandrine Bertrande

***Début du conseil d'école : Mardi 21 octobre 2021 à 18h***

**Secrétaire de séance : Mme Pereira**

***Fin du conseil d'école : Mardi 21 octobre 2021 à 20h***

**Le conseil d'école n'est pas un lieu où l'on débat de rumeurs ou de convictions politiques. Les parents élus ont aussi un rôle de tri dans les informations et les questions de l'ensemble des parents de l'école, en particulier pour éviter les questions redondantes d'une réunion à l'autre.**

Il est aussi le lieu où les enseignants peuvent informer les parents des projets pédagogiques. Les autres membres du conseil peuvent alors émettre des avis sur ces projets mais la décision finale, la conception et la réalisation incombent à l'équipe enseignante. Il s'agit d'une transmission d'informations et non d'un débat pour savoir ce que les enseignants doivent faire ou pas.

Les parents élus ont un rôle de médiateur. Ce rôle est important mais il faut également que les représentants aient une certaine réserve dans les discussions qu'ils ont avec les autres parents afin de ne pas amplifier les informations et créer des problèmes qui finalement n'en sont pas ou créer des tensions entre les différents partenaires. Les parents élus sont soumis à un devoir moral de réserve et peuvent être poursuivis en cas de manquement à cette règle.

**Fonctionnement de l'école maternelle**

Équipe pédagogique et effectifs des élèves à la rentrée 2021

120 élèves répartis sur 5 classes :

- Classe PS MS 1 : 25 élèves (14 PS et 11 MS) – Enseignantes : Céline Cazmajour et Camille Glorieux le vendredi – ATSEM : Christine Casamassima
- Classe PS MS 2: 25 élèves ( 11 PS et 14 MS) - Enseignante : Véronique Moussu – ATSEM : Emmanuella Da Rocha
- Classe de MS GS : 23 élèves (6 MS et 17 GS) - Enseignante : Valérie Henoux - ATSEM : Sandrine Bertrande
- Classe PS GS : 22 élèves (7 PS et 15 GS) - Enseignante : Caroline Saint Jours - ATSEM : Elodie Cymbor et Emilie Audiber

- Classe de PS MS GS : 24 élèves (8 PS , 6 MS et 10 GS) - Enseignante : Gaëlle Pereira et Camille Glorieux le jeudi ATSEM : Sylviane Caillot

Point sur la rentrée :

La rentrée s'est bien déroulée. Les parents de MS et GS ont pu entrer le jour de la rentrée pour accompagner leur enfant. Les parents des PS ont pu rentrer les 4 premières semaines.

### Protocole sanitaire

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. De même, les élèves ayant été testés positivement au SARSCov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'école ou l'établissement scolaire. Ils en informent le directeur ou le responsable d'établissement.

Les personnels doivent s'appliquer les mêmes règles. Une attestation a été envoyée aux parents et doit être ramenée à l'enseignante au retour de l'enfant. **Cette attestation doit être remplie par les parents.**

COVID-19				
ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022				
PROTOCOLE ET CADRE DE FONCTIONNEMENT				
Le passage d'un scénario à un autre est arrêté en fonction du contexte sanitaire général apprécié par territoire et au vu de l'avis des autorités de santé.				
	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4
Doctrine d'accueil	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cours en présentiel en école primaire</li> <li>• Cours en présentiel au collège</li> <li>• Cours en présentiel au lycée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cours en présentiel en école primaire</li> <li>• Cours en présentiel au collège</li> <li>• Cours en présentiel au lycée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cours en présentiel en école primaire</li> <li>• Cours en présentiel au collège</li> <li>• <b>Hybridation au lycée selon le contexte local</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cours en présentiel en école primaire</li> <li>• <b>Hybridation pour les élèves de 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> avec jauge à 50 %</b></li> <li>• <b>Hybridation au lycée avec jauge à 50 %</b></li> </ul>
Protocole sanitaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains</li> <li>• Port du masque obligatoire en intérieur pour tous les personnels ainsi que pour <b>les élèves à compter du collège</b> (droit commun en extérieur)</li> <li>• <b>Limitation des regroupements importants</b></li> <li>• Désinfection des surfaces fréquemment touchées <b>une fois par jour</b> et des tables du réfectoire après chaque service</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains</li> <li>• Port du masque obligatoire en intérieur pour tous les personnels ainsi que pour <b>les élèves à compter de l'école élémentaire</b> (droit commun en extérieur)</li> <li>• <b>Limitation du brassage par niveau obligatoire</b></li> <li>• Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées <b>plusieurs fois par jour</b> et des tables du réfectoire après chaque service</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains</li> <li>• Port du masque obligatoire en intérieur pour tous les personnels ainsi que pour <b>les élèves à compter de l'école élémentaire</b> (droit commun en extérieur)</li> <li>• Limitation du brassage par niveau obligatoire et <b>par classe pendant la restauration dans le 1<sup>er</sup> degré</b></li> <li>• Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées <b>plusieurs fois par jour</b> et des tables du réfectoire, si possible, <b>après chaque repas</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains</li> <li>• Port du masque obligatoire en intérieur pour tous les personnels ainsi que pour <b>les élèves à compter de l'école élémentaire</b> (droit commun en extérieur)</li> <li>• Limitation du brassage par niveau obligatoire et <b>par classe pendant la restauration dans le 1<sup>er</sup> degré</b></li> <li>• Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées <b>plusieurs fois par jour</b> et des tables du réfectoire, si possible, <b>après chaque repas</b></li> </ul>
Activités physiques et sportives	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Pas de restriction</b> à l'exercice des activités physiques et sportives (APS)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur. En intérieur, absence de sports de contact et distanciation adaptée selon la pratique sportive</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en <b>intérieur pour les activités de basse intensité</b> compatible avec le port du masque et les règles de distanciation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Activités physiques et sportives autorisées <b>uniquement en extérieur et dans le respect d'une distanciation</b> de 2 mètres</li> </ul>
Protocole de contact-tracing	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Écoles</b> : fermeture de la classe dès le 1<sup>er</sup> cas et poursuite des apprentissages à distance</li> <li>• <b>Collèges et lycées</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>- les élèves contact à risque sans vaccination complète poursuivent pendant 7 jours leurs apprentissages à distance</li> <li>- les élèves contact à risque justifiant d'une vaccination complète poursuivent les cours en présentiel</li> </ul> </li> </ul>			



EDUCATION.GOUV.FR/INFO-CORONAVIRUS

Août 2021



## Prévisions des effectifs pour la rentrée 2022-2023

PS :34

MS:40

GS :37

Total : 111

Moyenne:22,2 élèves sur 5 classes / 27,75 élèves sur 4 classes

Cette prévision sera à affiner dans le courant de l'année.

### Périscolaire

50 enfants fréquentent le périscolaire le matin.

Les parents ont eu un retour très positif concernant le périscolaire. Certains trouvent que le goûter est un peu tard et d'autres s'inquiètent car le domaine est très grand. Des zones sont définies pour chaque groupe d'enfants, ils n'ont pas un libre accès à tout le domaine.

Ben propose aux enseignantes de participer à un projet avec la bibliothèque autour de l'auteur de jeunesse Hervé Tullet.

### Restauration scolaire

La première commission cantine a eu lieu le 15 septembre avec les parents élus l'an dernier.

Un accord a été passé avec le SEMOCTOM pour la mise en place de poubelles spécifiques permettant de faire du compost avec les déchets alimentaires de la cantine.

Certains parents se demandent si leur enfant mange à la cantine : il faut qu'ils aillent poser la question aux ATSEM.

Les parents se demandent s'il y a suffisamment de surveillants entre midi et deux. A la demande des ATSEM, la municipalité a rééquilibré les deux services (plus confortable, moins de bruit). Cela a impliqué que le coucher des petits soit décalé à 13h15.

Les enseignantes regrettent que les enfants soient couchés si tard. Les parents demandent que du personnel soit ajouté sur le temps méridien (pourquoi pas quelqu'un du périscolaire) pour renforcer la surveillance et permettre aux petits d'être couchés plus tôt. La municipalité n'envisage pas de recruter pour le moment (problème de budget, un salaire en plus), et cherche une autre solution. M Vicier propose aux parents élus d'organiser une réunion après les vacances de la Toussaint pour en discuter.

### Sécurité des écoles -Registre Santé sécurité au travail

Dans le cadre du PPMS, un exercice incendie a eu lieu jeudi 30 septembre.

L'exercice intrusion a été réalisé jeudi 14 octobre.

Il faudrait que nous ayons une clé du portail au fond du pré. M Vicier va fournir une clé du portail.

Depuis l'exercice, l'alarme de l'Algeco émet des signaux ponctuellement. C'est peut-être la batterie. M Vicier va s'en occuper.

Les parents s'inquiètent d'une escalade de la violence dans la cour de l'école. Il n'y a pas d'escalade de la violence : les petites agressions dont vous parlez sont normales dans une cour d'école maternelle : les enfants doivent apprendre à vivre ensemble, à gérer leurs émotions, leurs frustrations.

### **Projets**

#### Projet d'école : actions prévues à ce jour pour l'année 2021 2022

Notre projet d'école, vise prioritairement le langage par la création d'une culture commune.

Nous sommes allés ramasser des pommes dans le jardin de Mme Maunier. Nous avons fait de la compote, des gâteaux du jus de pommes. Nous remercions Mme Maunier de nous avoir ouvert les portes de son jardin.

Pour l'instant, aucune sortie n'est prévue. Nous verrons en fonction de l'évolution du contexte sanitaire.

Le budget bus a été baissé l'année dernière à cause du contexte sanitaire. Nous demandons que pour l'année 2022 ce budget soit de 2000€ (500 € de plus que les années précédentes). En effet, les effectifs de cette année vont engendrer un surcoût au niveau des transports car il va falloir prendre 3 bus au lieu de 2.

#### Organisation des APC pour l'année 2021 2022

Pas de chorale cette année pour éviter le brassage des groupes.

Le soutien a lieu tous les jours de 11h40 à 12h10 en fonction des classes. Uniquement les GS jusqu'au mois de janvier.

#### Bilan de la coopérative scolaire

A la fin de l'année scolaire, le solde de la coopérative scolaire était de 3253,73€

L'équipe pédagogique remercie la municipalité pour son soutien, une subvention de 1400 € est versée chaque année pour soutenir nos projets.

570€ de cette subvention vont être restitués à la mairie car non utilisés

Le budget direction a cette année été baissé à 1000€, cela est trop juste, il faudrait au moins 1500€.

## Travaux et équipement

Couloir classe du bas repeint cet été.

Avant toit devant tisanerie réparé

Poteaux sous le préau repeint

Trous dans la partie bétonnée de la cour rebouchés

Point sur les travaux à réaliser

- Brise vue devant l'école : repoussé à l'année prochaine
- Avant toit devant bureau
- Gazon synthétique jeu du filet : ce sera fait pendant les vacances de la Toussaint
- les climatisations (Algeco classe et Algeco dortoirs) sont-elles nettoyées ? M Vicier se renseigne.
- Fermer le dortoir pour que la première classe puisse être utilisée même pendant la sieste.
- Achats de chaises et de tabourets pour les enseignantes.

Nous souhaiterions que l'équipement informatique de la maternelle soit renouvelé. Nous souhaiterions l'achat de tablettes pouvant fonctionner avec un clavier. Ainsi, cet équipement pourrait faire office de tablette et d'ordinateur.

Des jeux ont été peints par les parents dans la cour. Nous les remercions vivement pour cela. Une marelle va également être peinte. Nous souhaiterions également si cela était possible que deux zones soient peintes pour délimiter les espaces de jeux avec du matériel (petites briques – grandes briques – foot)

Nous remercions l'APE pour l'achat des grosses briques pour la cour de l'école.

Fait à Fargues Saint Hilaire le 12/11/20

La Directrice, présidente du Conseil d'école, Gaëlle Pereira

Dates des prochains Conseil d'école :

Jeudi 17 mars 2021 à 18h

Jeudi 30 juin 2021 à 18h